



## Paradis passe par le purgatoire !

L'enfer n'est pas toujours pavé de bonnes intentions...dans ce cas précis les réductions budgétaires ont amené la direction de l'Insee à décider d'une belle énormité : **la disparition de la lettre d'information « Paradis »**.

Cette décision va déclencher des pertes de temps et par là de belles dépenses inutiles vu le nombre d'agents qui vont devoir compenser sa consultation par de longues recherches !!!

Rappelons ici l'utilité de Paradis, cette lettre lue par une grande partie des agents de l'institut. Une mutualisation réussie qui depuis des années informe les personnels d'une synthèse complète concernant : documentations, publications, mises à disposition de données en provenance tant du secteur de la statistique publique, que de l'Insee en interne ou d'autres organismes en France comme à l'international.

Une mine pour connaître le contexte socio-économique et produire des études et statistiques de qualité, documentées, ...

A l'heure où la direction de l'Insee demande des études « explicatives » l'arrêt de cette lettre est un comble !

De plus cette lettre n'est pas utile qu'aux seuls agents produisant des études. Cela a échappé à la direction qui n'a cru bon diffuser l'information de sa disparition qu'aux agents de services d'études... !

Ainsi, avec le développement de concours ou examens internes demandant une culture principalement orientée « études », comme le concours de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe, la RAEP de B en A, c'est une connaissance bien particulière qui est exigée des agents à bien des niveaux.

La direction, qui refuse déjà d'organiser des préparations aux épreuves écrites de ces concours choisit maintenant de les laisser se débrouiller seuls à compulser les moteurs de recherche pour se concocter des connaissances de base actualisées. Inacceptable !

Une veille documentaire mutualisée doit être maintenue à l'Insee  
et mise à disposition de tous les agents !

A Paris le 20 juillet 2017